

## COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à seize heures quarante cinq, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération, Mmes et MM. les Membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : MM. Bernard LEFEVRE, Thierry DUBOSCLARD, Jean-Paul BRIGNOLI, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Était excusé et avait donné pouvoir de vote : M. Jacques VELGHE à M. Philippe PONSARD

Étaient excusés : MM. Eric CORREIA, Christophe MOUTAUD, François VALLES

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres votants : 16

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021**  
**Le procès-verbal du Bureau Communautaire précité est adopté à l'unanimité des membres.**

**2- AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPF NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNE DE SAINT FIEL**

Rapporteur : M. Jean Luc MARTIAL

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a délibéré en date du 25 mai 2018 pour la mise en œuvre d'une convention opérationnelle tripartite entre l'EPF Nouvelle Aquitaine, l'Agglomération et la commune de Saint Fiel. Celle-ci a été signée par les 3 partenaires, le 31 août 2018 pour une durée de 3 ans.

Pour rappel, l'EPF NA intervient auprès des collectivités de Nouvelle Aquitaine pour réaliser les acquisitions foncières préalables à la réalisation d'opérations d'aménagement.

Le projet de la commune consiste en l'aménagement d'un secteur de 2,2 hectares situé à l'entrée sud du bourg et à proximité de la micro-crèche intercommunale pour notamment construire une nouvelle école, des logements et pour aménager des cheminements doux pour connecter les quartiers ouest du bourg à ces équipements publics.

Dans ce cadre, l'EPF NA a engagé des négociations avec la propriétaire du terrain ciblé pour la réalisation de ce projet structurant. Les négociations amiables n'ayant pu aboutir,

celui-ci a lancé une procédure de déclaration d'utilité publique conclue par la prise d'un arrêté de la Préfète de la Creuse en date du 10 décembre 2020.

Bien que la procédure suive son cours, l'EPF NA n'est pas encore propriétaire du bien. Afin de pouvoir finaliser cette acquisition, il convient de proroger par avenant la durée de validité de la convention opérationnelle d'un an en modifiant l'article 4 de la convention opérationnelle.

Ce projet d'avenant est joint en annexe.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :**

- **De valider la proposition d'avenant permettant de prolonger l'intervention de l'EPF NA sur Saint Fiel d'une année supplémentaire, à savoir jusqu'au 31 août 2022, et**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer cet avenant ou tout document s'y rapportant.**

La séance est close à 17h00.

Vu pour être affiché, le 10 septembre 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour Absence et Empêchement

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Eric BODEAU



A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Eric Bodeau, the 1st Vice-President.